

## PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 septembre 2019, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LOMBARD, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2019

**Présents** : R. LOMBARD, B. CARLIOZ, C. VIBERT, C. BRACHET, P. BESSON,  
R. DOGNIN, R. FERRERO, P. JARDET

**Absents ayant donné pouvoir** : A. LOUIS

**Absent** : S. DUCHENE, G. ROUSSAUX

**Mr Paul BESSON a été élu secrétaire de séance.**

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET**

Lorsque des travaux sont terminés, il est nécessaire de modifier le budget investissement afin de les intégrer dans le patrimoine.

En conséquence il est proposé de procéder aux écritures suivantes :

Section Investissement Dépenses	Montant	Section Investissement Recettes	Montant
Compte 21538-041-	14381.90	Compte 2031-041	14 381.90

L'équilibre général du budget reste inchangé.

Afin d'ajuster le budget de l'école en fonction des effectifs réels constatés à la rentrée scolaire, il convient de modifier cette ligne budgétaire comme suit :

Section Fonctionnement Dépenses	Montant	Section Fonctionnement Dépenses	Montant
Compte 6067 Fournitures scolaires	+ 265.20	Compte 62878 Remboursement autres organismes	-265.20

Afin de pouvoir honorer le paiement des intérêts des emprunts pour l'année en cours, il convient de passer les écritures suivantes :

Section Fonctionnement Dépenses	Montant	Section Fonctionnement Dépenses	Montant
Compte 66111 Intérêts des emprunts	+ 8000.00	Chapitre 022 Dépenses Imprévues	-8000.00

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative sur le budget investissement et le budget fonctionnement.

**OBJET : LANCEMENT DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ANCIENNE ROUTE DE GENEVE**

Mr le Maire explique au Conseil qu'au vu de l'avancée des travaux de viabilisation du lotissement « La Champagne », il convient de prévoir les travaux à effectuer pour la remise en état d'une partie de l'ancienne route de Genève.

Ces travaux étant à la charge de la Commune vu la mise en place de la taxe d'aménagement renforcée sur ce secteur.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés le lancement de cette opération et **CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DE L'ANCIENNE ROUTE DE GENEVE**

Mr le Maire explique que pour donner suite à la précédente délibération concernant le lancement des travaux de remise en état d'une partie de l'Ancienne route de Genève, il convient de définir et maîtriser les emprises foncières utiles à la réalisation des travaux de mise au gabarit de cette voie ce qui induit l'intervention d'un géomètre expert. Il est proposé de confier cette mission au Cabinet DAVIET BISSON pour la somme de 2.376,00 € TTC.

Par ailleurs, dès la finalisation des négociations, il conviendra de prendre une délibération pour acter du montant des transactions et charger Monsieur le Maire de procéder aux signatures des actes notariés.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés la proposition présentée et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les devis de lancement de l'étude de maîtrise foncière.

**OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LE GIRATOIRE RD3 / RD14**

Rapport de Monsieur le Maire pour donner suite aux lots attribués lors de la commission d'appel d'offres du 13/09/2019, et à l'analyse des offres par l'entreprise AEDI désignée Maître d'Œuvre :

Les sociétés suivantes ont répondu :

Montant hors option :

- ETS COLAS	=	236 259.96 € HT
- Gpt SATP/ARAVIS ENROBAGE	=	231 097.70 € HT

Montant avec option :

- ETS COLAS	=	244 789.96 € HT
- Gpt SATP/ARAVIS ENROBAGE	=	238 697.70 € HT

Après analyse, il est décidé de retenir la société Gpt SATP/ARAVIS ENROBAGE, pour la somme de : 238 697.70 € HT sachant que l'option concernant l'élargissement du trottoir sur le pont du Fier ne sera mise en œuvre qu'après validation de sa faisabilité technique par les services du département

Les travaux devraient débuter début novembre 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les marchés de travaux avec l'entreprise retenue.

Fin du conseil ouvert au public à 22 heures 40.

Le Maire,  
Roland LOMBARD

Le secrétaire de séance,  
Paul BESSON